

DECRET N° 94-208 du 11 Juillet 1994

Chargeant Monsieur Aurélien HOUESSO, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur Marius T. FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications pour compter du 25 Juin 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter du 25 Juin 1994 Monsieur Aurélien HOUESSO, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Monsieur Marius T. FRANCISCO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, 11 Juillet 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République; Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CSA 2 MEPR-DN 4 MCC-MEH 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-